

Déclaration orale

Pré-session EPU sur Cabo Verde
Genève,
1^{er} Septembre 2023

Excellence Mesdames et Messieurs,

Bonjour. Mon nom est Felisberto Moreira. Je prends la parole, au nom du Réseau Capverdien des Défenseurs de Droits Humains (RECADDH). Ma présentation va porter sur la question des **défenseurs de droits humains, de la liberté d'expression et la liberté de manifestation pacifique au Cabo Verde.**

Concernant les **défenseurs de droits humains**, bien que depuis la création de l'EPU, le Cap Vert n'a reçu aucune recommandation sur cette thématique et que les défenseurs et la société civile évoluent dans un environnement relativement sûr, il existe encore des cas où les défenseurs sont victimes d'agressions physiques et verbales ainsi que d'harcèlement pour avoir revendiquer les droits de certains groupes. Par ailleurs, beaucoup des défenseurs au Cap Vert ne sont pas au courant de leurs droits. Ce manque de sensibilisation, limite les actions des défenseur·e·s qui ne peuvent se prévaloir des droits que sont les leurs dans la mise en œuvre de leurs activités. Les défenseur·e·s protégeant les droits des communautés LGBTIQ+ font face à une phobie accrue de la population. La Commission Nationale des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté continue de faire face à des défis, notamment, ceux de manque des ressources et de l'indépendance dans la manière dont ses membres sont nommés, et donc, de ne pas pouvoir mettre en œuvre pleinement les Principes de Paris, et de ce fait, de protéger de façon adéquate les défenseur·e·s des droits humains dans le pays. De plus, Cabo Verde est également en retard dans la soumission de certains rapports auprès des organes de traités des Nations Unies tel que le Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels. Ces retards, empêchent également la soumission, par la société civile, de rapports alternatifs. **Au regard des préoccupations susmentionnées, nous recommandons au Cap Vert de:**

- ✓ Mener des campagnes de sensibilisation auprès de la population et des défenseurs de droits humains, afin qu'ils connaissent leurs droits et du rôle positif joué par les défenseurs de droits de l'homme;
- ✓ Supporter et reconnaître publiquement les droits des personnes LGBTIQ+, y compris les défenseur.e.s protégeant leurs droits, à travers l'adoption d'une loi qui les protège et les promeut de manière explicite;
- ✓ Dans un délai de 12 mois, fournir les ressources humains et financières nécessaires à la CNDH;
- ✓ Garantir la nomination des membres de la CNDHC par le parlement conformément aux principes de Paris ;
- ✓ Consulter de façon systématique la société civile lors de l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et mesures de droits humains dans le pays;

- ✓ Renforcer, dans un délai de 12 mois, les capacités techniques et financières de la Commission Interministérielle pour l'élaboration des Rapports, en la rendant plus efficace dans la préparation et la soumission des rapports en retard auprès des organes de traités des Nations Unies;

Par rapport à **la Liberté d'expression**, le Cap Vert a reçu uniquement deux recommandations à ce sujet. **Nous profitons de cette occasion pour féliciter le Gouvernement du Cap Vert pour les actions entreprises, à travers la loi portant sur la révision du Code Pénal, ayant permis la dépénalisation de la diffamation.**

Pourtant, malgré les avancées réalisées dans ce domaine et malgré le fait que la liberté d'expression soit garantie par la Constitution de la République, de nombreux journalistes pratiquent de l'autocensure par peur des répercussions que leurs révélations pourraient engendrer.

En outre, en 2022, **2 (deux)** journalistes ont été accusés et inculpés du crime de désobéissance qualifiée pour avoir prétendument violé le secret de la justice en publiant des articles de presse sur les circonstances de la mort d'un citoyen survenue en 2014.

En 2023, **1(un)** journaliste qui travaille pour une entreprise de médias appartenant à l'État, a été licencié prétendument pour avoir porté plainte auprès de L'Autorité de Régulation de la Communication pour ingérence dans les affaires éditoriales et violation de la liberté et de l'indépendance de presse.

Ainsi, nous recommandons au Cap Vert à:

- ✓ Clarifier les articles du code pénale concernant la couverture des journalistes par le secret de la justice;
- ✓ Entreprendre la révision du modèle de gestion de la société d'information publique, **l'Inforpress**, pour mettre fin à une excessive concentration du pouvoir, en assurant la diversité des points de vue et la transparence dans la prise des décisions.

Finalement, en ce que concerne la **liberté de manifestation**, dans certains cas, participer à une manifestation peut également mener à des répercussions socio-économiques et notamment la perte d'emploi, particulièrement à l'encontre des organisateurs et leaders d'organisations renommées.

En 2020, **une Association des agriculteurs de l'île de Santiago**, avait dénoncé le manque d'eau ce qui a amené au renvoi de son dirigeant.

Ainsi, nous recommandons au Cap Vert à:

- ✓ Mener des campagnes de sensibilisation auprès de la population et des fonctionnaires de l'Etat, sur le rôle positif des défenseurs de droits humains afin qu'ils puissent travailler dans un environnement sûr.
- ✓ Garantir que la population puisse manifester pacifiquement sans craindre d'éventuelles représailles.

Merci de votre attention